

# L'enjeu des legal tech -- Ou comment les évaluer ?

## Nouveaux acteurs du marché de l'édition juridique : tentative de définition et nouveaux enjeux pour les professionnels de l'information

Nous sommes de plus en plus nombreux à nous intéresser aux nouveaux outils qui apparaissent sur le marché. Nés des progrès des moteurs de recherche et des développements informatiques, ils facilitent des recherches algorithmiques sur des données massives.

Les évolutions techniques et l'ouverture des données de jurisprudences prévue par la Loi Lemaire (décret Open data) ont incité les éditeurs juridiques et [les legal tech](#) à innover et à proposer de nouveaux outils.

Mais où en est l'offre du [marché](#) ? Que nous proposent [les éditeurs et les nouveaux acteurs](#) ?

Juriconnexion et son groupe de travail Juriformation, ont souhaité partager leurs réflexions et leurs questionnements sur les nouveaux outils qui deviennent de plus en plus présents dans notre champ d'action.

### Définir

Dès le départ, un problème de définition : qu'est-ce que les legal tech ?

On peut les [définir](#) comme des sociétés de technologie informatique en droit, mais les plus souvent on les définit par référence à leur type de société : les start-up (jeune pousse en bon français ou petite structure innovante ; actuellement, il n'y a [pas de licorne](#) dans la legal tech française). Dans le premier cas, on inclut les éditeurs, dans l'autre on les exclut. Par ailleurs (ce qui complique l'analyse), plusieurs éditeurs (Dalloz, Lexis, Lamy, Lefebvre Sarrut) ont des partenariats avec des legal tech et on peut se demander si à terme ils ne les incluront pas en standard dans leurs plateformes. Sans oublier que bien des legal tech travaillent [pour un public de TPE et des particuliers](#) et non pour les entreprises du secteur juridique.

Cet essai de définition fait surgir d'autres questions.

Si on les définit comme des sociétés de technologie informatique : quelles technologies et quels produits sont de la legal tech ? Par exemple un moteur de recherche instantané (search-as-you-type) est-il de la legal tech ? Si oui, alors service-public.fr et Lextenso font de la legal tech autant que Doctrine.

Faut-il réduire la legal tech à la justice prédictive et la recherche de jurisprudence améliorée (Case Law Analytics (CLA), Predictice, Doctrine, Juripredis, Legalmetrics) ?

La legal tech s'est récemment imposée auprès des stagiaires et jeunes collaborateurs par l'analyse des conclusions pour fournir les références de jurisprudence citées (Doctrine, Predictice). Mais la legal tech exclut-elle par essence la doctrine ?

À ce stade on peut quand même repérer des constantes et des points communs :

- utilisation au moins partielle du machine learning et du traitement automatique du langage naturel ;
- fort travail sur l'ergonomie et la facilité d'utilisation ;
- insistance sur le moteur de recherche comme outil principal voir unique d'accès aux documents ;
- problème de fonds incomplets et d'accès aux données en Open Data ;
- problématiques de respect du droit des données personnelles (RGPD, pseudonymisation) ;
- création de fonctionnalités nouvelles : statistiques sur la jurisprudence (Predictive, CLA), simulation de décision (CLA), extraction des références de jurisprudence et de textes officiels (Document Analyzer, Scan, Lextract), mais aussi classification ou rédaction automatique de contrat, détection et analyse de clauses ... ;
- de la veille sectorielle sur les contentieux des entreprises ;
- des aides en ligne sous forme de chat ou une assistance ;
- adoption lente par les structures, plus rapide par la jeune génération.

Mais là aussi, une ambiguïté : ergonomie et moteur sont des points également traités par les éditeurs juridiques.

## Evaluer

Il faut donc définir un périmètre, et pour cela des critères de définition des legal tech. Le défi est double, car il faudra ensuite, les fonctionnalités étant nouvelles et souvent sous forme de "boîte noire", renouveler au moins en partie les méthodes d'évaluation.

Par exemple :

- les statistiques dans tel cas correspondent-elles à un échantillon suffisant ?
- quel est le temps gagné dans l'utilisation de la fonctionnalité ?
- quelle est la fiabilité de la rédaction contractuelle assistée par ses outils ?
- etc.

C'est tout le problème étant donné que les acteurs rivalisent en marketing et en communication sur leurs performances. Ils bousculent le marché traditionnel tout en parlant le même langage que les jeunes juristes ou avocats.

Conscients des enjeux et du fait que ces acteurs sont de plus en plus présents, c'est l'ambition du groupe de travail Juriformation de Juriconnexion que de développer une évaluation la plus objective possible



des produits de la legal tech utiles pour les cabinets d'avocats, les directions juridiques, les organismes publics, les juridictions, les notaires, les BU de droit ou toute autre structure d'information juridique.

Juriformation, un groupe de travail de Juriconnexion

**Liens :**

- [Wikipedia.fr, article LegalTech](#)
- [Legaltechs françaises : moins de levées de fonds, mais plus de perspectives](#), par Gaëlle Marraud des Grottes, Actualités du droit, 9 février 2021
- [Où en est la legal tech en France ?](#), Village de la Justice, 15 février 2021
- [23 startups créent la French Legal Tech avec France Digitale](#), par Julia Lemarchand, Les Echos.fr 16 juillet 2019
- [Le réseau French LegalTech réuni dans "France Digitale" fête sa première année d'activité](#), France Digitale, 30 juillet 2020
- [Guide et observatoire permanent de la legaltech et des start-up du droit](#), Village de la Justice, dernière mise à jour 3 février 2021
- [Les startupslegaltech en France](#), Les Pépites Tech
- [Les 100+ de la Legaltech française](#) (liste historique au 8 avril 2017)